

CONTRAT SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BASKET **Seconde et Première** **Année scolaire 2019-2020**

- Le lycée général Camille Vernet représenté par :
 - Le chef d'établissement M. Pochon et son adjointe Mme Lamaire.
 - Le professeur d'EPS coordonnateur : M. Chapougnot
- -L'élève : _____ en classe de : _____
 - Les parents ou représentants légaux :
 - M :
 - Mme :

L'établissement scolaire :

- Offre un approfondissement de la pratique du Basket Ball en proposant des entraînements hebdomadaires de 1h30 le mardi et le jeudi de 16h15 à 17h45 ainsi que le jeudi de 12h 15 à 13h45 suivant la programmation définie en début d'année avec les entraîneurs.
- Le cursus scolaire ne déroge pas aux obligations imposées par les textes en vigueur. Le volume d'enseignement est identique aux autres classes de de même niveau.
- Le coordonnateur de la SSS opère un suivi particulier pour éviter tout incident de parcours au plan sportif ou scolaire. Il est régulièrement en contact avec ses collègues enseignants de la classe mais également les cadres techniques chargés des entraînements.
- Pour rappel, la réussite scolaire prime sur les résultats sportifs. Si la moyenne générale est inférieure à 10 et celle d'une discipline à 8, une interruption plus ou moins longue des entraînements peut être instaurée par la cellule de veille pour permettre à l'élève de retrouver ses bases fondamentales pour la réussite scolaire. En fin d'année, la commission de recrutement de la Section Sportive Scolaire valide la poursuite ou non de l'élève dans cette structure.
- Cette cellule de veille est composée du chef d'établissement, du professeur principal et du coordonnateur.

L'élève s'engage :

- A avoir une ligne de conduite exemplaire dans le respect du règlement intérieur de l'établissement
- A suivre les décisions des enseignants et des cadres techniques
- Si possible à s'inscrire à l'association sportive du lycée pour au minimum les rencontres de Basket Ball UNSS du championnat « Excellence ».

Les parents contribuent :

- Au soutien de leur enfant dans ce cadre exceptionnel proposé dans son cursus scolaire.
- A informer le coordonnateur sur un quelconque problème inhérent à la structure.

M. Jacques Pochon

M. Manuel CHAPOUGNOT

Représentants légaux

Date et Signature

Date et signature

Date et signature